

GAGNON, Serge, *Plaisir d'amour et crainte de Dieu. Sexualité et confession au Bas-Canada*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1990. 202 p.

Benoît Lacroix

Volume 45, Number 2, Fall 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/304979ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/304979ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lacroix, B. (1991). Review of [GAGNON, Serge, *Plaisir d'amour et crainte de Dieu. Sexualité et confession au Bas-Canada*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1990. 202 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 45(2), 279–281.
<https://doi.org/10.7202/304979ar>

GAGNON, Serge, *Plaisir d'amour et crainte de Dieu. Sexualité et confession au Bas-Canada*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1990. 202 p.

Après l'histoire des civilisations et des cultures, voici que s'impose depuis quelques décades l'histoire des mœurs. En historiographie européenne, nous retrouvons les travaux de Flandrin, Lebrun, Delumeau, Segalen, Vovelle et même, à sa manière, Chaunu, pour ne nommer que ceux dont Serge Gagnon fait surtout état dans son étude. Il y a encore quelques mois, Jean Delumeau publiait *L'aveu et le pardon. Les difficultés de la confession, XIII^e-XVIII^e siècle* (Paris, Fayard, 1990) et G.-H. Bousquet, *L'Éthique sexuelle en Islam* (Paris, Desclée de Brouwer, 1990). Vient d'arriver aussi la traduction française du réquisitoire sélectif, mais dont chaque pièce est authentique, de l'Allemande Uta Ranke-Heinemann, *Eunuques pour le royaume de Dieu*, traduit par M. Thiollet (Paris, Lafont, 1990). Chez les moralistes mieux connus d'ici mentionnons les travaux de Guy Durand, de Montréal, et d'André Guindon, d'Ottawa. C'est donc dire que la présente étude arrive dans un contexte qui ne lui est pas étranger.

Serge Gagnon décrit du double point de vue qui est le sien (*plaisir et crainte*), ce qui s'est produit au Canada français catholique, des années 1791 jusque vers 1830 et ce, surtout dans les paroisses rurales (129 paroisses en 1790 et 176 en 1830). À cette époque, la confession sacramentelle est à l'apogée, tout comme aujourd'hui la psychothérapie clinique. Qui se confesse en ce temps-là? Presque tout le monde (98% de la population), mais davantage les femmes et les jeunes.

Après une brève problématique (p. 1-6), un chapitre historique porte sur la régulation sexuelle (p. 9-50), un autre sur les mœurs du temps (p. 51-93). Au chapitre troisième, on se rend au confessionnal: «Mon père, je m'accuse» (p. 97-137)! Dans le quatrième et dernier chapitre, l'auteur démontre, preuves et textes à l'appui, que le recours final à l'évêque du diocèse signifiait, pour les fidèles, une sorte d'appel à une cour supérieure et, pour les confesseurs trop zélés, le jugement d'une cour de rappel à la miséricorde et au bon sens.

Pour être crédible, une étude comme celle-ci devait s'appuyer sur des sources fiables, sinon c'est la projection pure, le procès d'intention: «l'antipathie est la mère du soupçon» (p. 181). Ces sources existent, manuscrites,

imprimées: correspondance entre l'épiscopat et les chargés de paroisses, cahiers de pastorale, dossiers parallèles par exemple. Déjà nous connaissions l'impact du catéchisme (voir les travaux de Raymond Brodeur et de son équipe), ainsi que les listes de péchés qui circulaient dans les écoles pour faciliter, sinon accélérer, l'aveu du pénitent. De plus, un manuscrit étonnant de Painchaud (p. 122), quelques ouvrages de Chiniquy, de Mailloux, de Villeneuve et d'autres aident à la perception globale d'une époque particulièrement rigoriste et d'une religion à prédominance éthique. Serge Gagnon prend quelques distances vis-à-vis des sources sérielles, judiciaires ou démographiques, parce qu'elles auraient peu à dire sur le vécu (contre R.-L. Séguin, *La vie libertine en Nouvelle-France au XVII^e siècle*, 1972). Même s'il avait consulté les archives de folklore, les contes (Barbeau, Lacourcière, Lemieux), les chansons (C. Laforte), le répertoire des histoires «salées» à propos de la confession, le professeur Gagnon n'aurait rien eu à changer à son texte, dont nous pouvons dire tout de suite qu'il est intelligent, nuancé et respectueux du mystère des personnes.

«L'historien bricole des voyages dans le temps» (p. 181). Certains de ces voyages sont plus périlleux que d'autres. Ainsi celui de mettre en parallèle, sinon en confrontation, le *plaisir d'amour* le plus souvent identifié au plaisir sexuel, et la *crainte de Dieu*, quand nous savons que cette crainte implique tout autant sinon plus la crainte du jugement dernier et celle de l'enfer. Qui peut évaluer ce que nos ancêtres forts et vigoureux du XIX^e siècle ont pensé de Dieu en rapport avec le plaisir sexuel? N'oublions pas que l'Église catholique elle-même n'a jamais été à l'aise avec une sexualité qu'elle a désespérément voulu maîtriser par des lois, tout en constatant que souvent la réalité lui échappait.

Malgré tous les risques et périls, S. Gagnon en est arrivé à quelques conclusions d'historien et à des réflexions qui ont le mérite d'une franchise à toute épreuve (voir p. 4-6, 39, 79, 92, 174, 177, 180-189). Une de ses conclusions serait que «l'histoire de la sexualité en terre catholique est celle du sentiment de culpabilité exprimé dans le sacrement des aveux» (p. 4). Pourtant l'effet de l'aveu était de diminuer sinon d'annuler la culpabilité. S. Gagnon distingue entre la culpabilité naturelle et quasi irréversible, attachée depuis toujours à la sexualité comme réalité sacrée, et la culpabilité secondaire d'un Canadien français du XIX^e siècle, quand le pouvoir clérical risque de manipuler ou même de créer la crainte (p. 5). À cause d'une théologie incomplète du corps, avec cette idée courante du salut personnel à mériter coûte que coûte, l'aveu sacramentel est devenu l'élément essentiel d'une démarche qui risque d'être tout autre que celle qui avait été prévue par l'Évangile. Ne parlait-on pas à l'époque du Saint Tribunal du sacrement de pénitence? L'autoritarisme clérical avoue ainsi sa faiblesse. Quand la miséricorde devient justice et que l'aveu est plus important que le regret devant Dieu, attendons-nous aux pires malentendus. L'auteur mentionne entre autres les billets de confession et les refus d'absolution qui ont fait si mal à nos aînés.

Ce livre fort bien écrit respire la grande générosité d'un esprit alerte et le courage d'une historiographie élargie qui veut aller au-delà des com-

pilations, des tableaux et des dossiers de l'ordinateur. Au lieu d'un réquisitoire, qui eût été facile, ou d'une condamnation sans appel de certains abus de confiance évidents, voici une volonté d'auteur bien affirmée de comprendre des attitudes et des législations qui peuvent encore nous heurter, même si elles avaient l'intention première de protéger la femme, de favoriser le mariage et par lui la famille, avenir d'un peuple politiquement défavorisé.

Bien entendu, l'historien des mentalités sait que le christianisme, pas plus que l'Islam et le judaïsme, n'a inventé le péché, la sexualité, la culpabilité, le plaisir et la crainte. Au moment où l'aveu lui-même est devenu objet de réflexion historique (v.g. *L'Aveu*, dans Publications de l'École française de Rome, 1986, tome 86, 417 p.), Serge Gagnon constate, pour sa part, que «dans la famille des religions chrétiennes la confession sacramentelle est l'une des grandes originalités du catholicisme» (p. 92). Mais il faut rappeler que la pratique de la confession au XIX^e siècle héritait d'une histoire au ralenti: elle ne fut strictement obligatoire qu'à partir de 1215, et une fois l'an; des laïcs se sont faits confesseurs à l'occasion; la célèbre grille du confessionnal ne date que de 1614. Non, ce n'est pas un des moindres mérites de cette étude de remettre à l'honneur, tout comme il l'avait fait dans son texte sur la mort (1987), l'évaluation du quotidien à partir de son principal acteur, le peuple.

Centre d'études des religions populaires
Montréal

BENOÎT LACROIX